REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE - ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

DECISION DU MAIRE N°2024-002D

Fongibilité des crédits - budget principal 2023 de la Commune

Le Maire de la Commune de Saint Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-010 du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°2023-030 approuvant le budget principal 2023 de la commune,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune, adopté en date du 20 mars 2023 par la délibération n°2023-014,

Vu le solde au 23/01/23 des crédits au chapitre 65 - *Autres Charges de gestion courante* - d'un montant de : 2.718,38 €

Vu le reliquat des subventions aux associations 2023 à verser d'un montant de 5.100,00 €

DECIDE:

Article 1er : d'AUTORISER les mouvements de crédits suivants sur l'exercice 2023 du budget principal de la Commune de Saint-Cannat :

Chapitre	Cpt	Libellé	DI	EPENSES
65	65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		2.385,00 €
011	60612	Fournitures non stockables - Energie – Electricité	-	2.385,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0 €

Article 2 : Le maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet <u>www.telerecours.fr</u> dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint Cannat le 23/01/2024

Jacky GERARD

Maire de Saint Cannat

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : 29 JAN. 2024
Affiché le :



Commune de Saint-Cannat - Hôtel de Ville - 14 Place de la République - 13760 Saint-Cannat Tel : 04 42 50 82 00 | Fax 04 42 50 82 01 | www.saint-cannat.fr

2024-002D

Identifiant FAST: ASCL_2_2024-01-29T09-47-40.00 (MI250586488)

013-211300918-20240123-2024-002D-AR (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>) Identifiant unique de l'acte :

JEIÉ.

Par ELSENHEIMER Sophie

Par ELSENHEIMER Sophie

Fongibilité des crédits - budget principal 2023 de Objet de l'acte :

la Commune

Date de décision : Jan 23, 2024 12:00:00 AM

Nature de l'acte : Actes réglementaires

7. Finances locales Matière de l'acte :

7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte: DecisionMaire 2024-

002D TransfertCredit 2023 Fongibilite...

Préparé Date 29/01/24 à 09:47

Transmis Date 29/01/24 à 09:47

Date 29/01/24 à 09:53 Accusé de réception